

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 9 décembre 2019**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 9 décembre 2019 à 19 h à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Cette session spéciale est exclusivement réservée pour le budget 2020 et le plan triennal d'immobilisation.

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte par le maire Carl Marcoux.

218-12-19 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2020
4. Adoption du règlement 2019-255
5. Adoption du programme triennal des immobilisations
6. Période des questions
7. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

219-12-19 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2020

ATTENDU que conformément à l'article 954 du C.M., le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le budget de l'année financière 2020 soit adopté tel que présenté.

Que la répartition du budget est la suivante :

Recettes	
Taxes	3 110 883 \$
Paiement tenant lieu de taxes	28 869 \$
Transferts gouvernementaux	287 478 \$
Recettes de sources locales et autres	247 005 \$
Total des recettes	3 674 235 \$

Dépenses

Administration générale	532 211 \$
Sécurité publique	368 112 \$
Transport	781 008 \$
Hygiène du milieu	505 574 \$
Santé et bien-être	6 004 \$
Urbanisme et zonage	111 207 \$
Loisirs et culture	417 111 \$
Frais de financement	176 790 \$
Total des dépenses de fonctionnement	2 898 017 \$

Dépenses en immobilisations	133 885 \$
Dette – Capital	650 637 \$
Affectation Fonds réservée	(8 304) \$
Total des dépenses	3 674 235 \$

220-12-19 Adoption du règlement no 2019-255

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté son budget pour l'année 2020 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019 par la conseillère Joan Morin (résolution 204-12-19);

ATTENDU que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2019-255 pourvoyant a fixé les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

221-12-19 Adoption du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022

ATTENDU que conformément à l'article 931.1 du C.M., une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU que le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

Année 2020	4 965 000 \$
Année 2021	4 085 000 \$
Année 2022	2 725 000 \$

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

222-12-19 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 20 h 15.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Directeur général
Secrétaire-trésorier